

le 20 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mai 2014

2014 DASCO 1003 G Dotations (42.839 euros) à divers collèges publics.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien à divers collèges parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Romains – 7è	Réparation de la porte coupe-feu de la salle 301	631 euros
Collège Courteline – 12è	Remise en état des évacuateurs de fumées	6.103 euros
Collège Tillion – 12è	Dégorgement du bac à graisse	2.067 euros
Collège Moulin – 14è	Maintenance du système de chauffage	1.458 euros
Collège Debussy – 15è	Maintenance du système de sécurité incendie	970 euros
Collège de Staël – 15è	Mise en conformité de deux portes coupe-feu	1.173 euros
Collège Clemenceau – 18è	Maintenance du système de sécurité incendie	4.004 euros
Collège Curie – 18è	Remplacement de vitres en réparation de bris, maintenance du système de sécurité incendie	3.880 euros
Collège Dorgelès – 18è	Remplacement de serrures	1.691 euros
Collège Pailleron – 19è	Maintenance du système de sécurité incendie	1.959 euros

Collège Péguy – 19è	Déménagement de la loge de la gardienne après travaux	1.652 euros
Collège Rouault – 19è	Maintenance du système de sécurité incendie	4.212 euros
Collège Varèse – 19è	Entretien en plomberie de la pompe de relevage	1.692 euros
Collège Gambetta – 20è	Remplacement de vitres en réparation de bris	1.878 euros
Collège Mendès-France – 20è	Extension de l'alarme anti-intrusion, réfection partielle des collecteurs d'évacuation de la cuisine, travaux de maçonnerie pour accueillir une machine menuiserie	9.469 euros
	Total	42.839 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 655113, rubrique 221 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).